

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6c. par ANNEE.

"Le tronc chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNEE. 12s. 6c.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, LUNDI MATIN, 4 MARS, 1850

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No.

Attention.

Nous publions dans notre feuille de ce jour, le Prospectus d'un journal, l'Ordre social, destiné à remplacer l'Ami de la Religion et de la Patrie. Le but des fondateurs du nouveau journal n'est pas spéculation mais de faire le bien en répandant parmi nos compatriotes, les saines doctrines et les connaissances utiles. Ce journal qui paraîtra dans un seul numéro plus de matière à lire que l'Ami de la Religion et de la Patrie dans trois, est aussi à meilleur marché, puisque abonne ment et frais de poste compris, il ne coûtera aux habitants des campagnes, que 10s par an!

Nous appelons l'attention de nos abonnés sur ce prospectus et nous les prions de vouloir bien faire tout en leur puissance, pour l'exécution des n^{os} 1850.

Quebec, le 2 Mars 1850. — Nous expédions dans ce numéro de ce jour, le Prospectus de ce nouveau journal, et nous invitons instamment nos agents et autres personnes des bons principes, de le répandre et de le faire lire dans leurs paroisses respectives autant que possible. Enfin, nous espérons que chaque abonné de l'Ami de la Religion, se fera un devoir de communiquer cette annonce à ses amis ou voisins, vu que ce journal doit paraître sous peu.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le tronc chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUEBEC, 4 MARS 1850.

Nouvelles d'Europe.

On lit dans la correspondance de Londres de la Gazette de Québec, ce qui suit :
Londres, 8 Février 1850. — Rien n'a encore été fait dans la chambre des Communes au sujet des colonies; cependant une association influente se forme dans la vue d'obtenir une meilleure administration dans le gouvernement des colonies. L'objet de cette association est difficile à atteindre, mais la persévérance l'obtiendra. La coalition qui existe de votre côté de l'Atlantique paraît avoir donné une vive satisfaction à ceux qui ici, tout en désirant le bien des colonies et en reconnaissant qu'un changement est nécessaire, détestent les procédés turbulents des populations exotiques.

"Le continent est tranquille. Les gamins de Paris sont devenus turbulents parce que quelques arbres de la liberté vermoulus ont été abattus par la police. Je crains que les socialistes ne soient toujours prêts à recommencer l'agitation. Dans ce cas, ils font un jeu sûr pour Louis Napoléon qui sera élu empereur par la masse du peuple français pour prévenir de plus mauvais résultats."

Angleterre. — Lord John Russell a inculqué dans la Chambre des Communes une série de résolutions devant servir de bases à un bill pour le meilleur gouvernement des colonies de l'Australie. Le noble lord propose de donner à ces colonies un gouvernement représentatif composé d'un conseil élu tous les dix ans et d'une chambre législative élue tous les cinq ans. La qualification des électeurs est limitée aux propriétaires. Ces résolutions ont été adoptées sans division après quelques débats.

Il paraît que Lord Denman a résigné et que Lord Campbell lui succéderait comme juge en chef.

France. — Le président de la République et le général Changarnier, ne sont pas en bon sur de bien bons termes. Le délé-

gation dans la promulgation du décret autorisant les élections générales a donné lieu à diverses rumeurs tendant à confirmer ces bruits de coups d'états dont on parle depuis si longtemps.

Le Moniteur annonce que le Cardinal Dupart est parti pour Paris, en mission diplomatique auprès du Pape. M. Drouyn de Lhuys, ambassadeur en Angleterre est parti pour Londres.

Une grande agitation causée par les réfugiés politiques existe à Lyon.

La Grèce et l'Angleterre

Tous les journaux de l'Europe occupent des pages entières de la Grèce. La plupart des journaux énergiques la conduite de lord Palmerston; mais nous avons mieux encore que les appréciations des journaux, ce sont les explications données dans le Parlement par lord Lansdowne à la Chambre Haute et par lord Palmerston à la Chambre des Communes, sur cette inqualifiable affaire. Nous nous bornerons donc à citer ces lignes suivantes du Times :

"Au moment où le trône venait de donner au Parlement l'assurance que la Reine avait conservé des relations de paix et d'amitié avec toutes les nations étrangères, nous avons appris, avec autant d'étonnement que de regret, que l'escadre anglaise, sous les ordres de l'amiral Parker, avait paru en vue du port de Pirée, dans le but de prendre une attitude menaçante et arrogante vis-à-vis du gouvernement grec. Les nouvelles qui nous sont parvenues sont si extraordinaires que nous confessons les avoir reçues avec une surprise qui touche à l'incrédulité. — (Suit la narration des faits bien connus). — Cette histoire est si extraordinaire et si blessante pour le caractère de modération, de dignité, d'esprit pacifique de la nation anglaise, que nous espérons sincèrement qu'elle pourra être démentie ou expliquée; mais, jusqu'à contradiction, nous sommes obligés de dire que ces déclarations reposent sur de fortes preuves."

"Si la querelle actuelle a été soulevée par une simple question d'argent, cette cause est au-dessus de nous. Les frais de l'expédition de l'amiral Parker dépasseront probablement tout ce qu'il pourra recueillir d'argent ou d'honneur. — Toutes les mesures à prendre auraient dû être adoptées collectivement par toutes les puissances protectrices. Certainement la France et la Russie ne laisseront pas glisser l'occasion entre leurs doigts; elles défendront la Grèce s'il en est besoin, et elles demanderont la cessation de cet absurde blocus. Nous sommes curieux de savoir quel compte on rendra au parlement et à l'Europe de cet événement étrange et sans exemple."

Voici les explications fournies au Parlement dans la séance du 4 janvier.

M. Gibson. — Je demanderai au noble secrétaire d'Etat des affaires étrangères, s'il donnera à la Chambre des renseignements sur la dernière affaire de Grèce.

Lord Palmerston. — Tout ce que je puis dire à la Chambre, c'est que les communications faites au gouvernement grec au sujet de l'indemnité à donner à certains sujets anglais et ioniens, étant demeurées sans effet, Sir W. Parker a reçu l'ordre de s'aboucher avec M. Wyse, notre ministre à Athènes. Les dernières nouvelles portent que M. Wyse s'est rendu à bord du vaisseau amiral pour être plus en état de faire droit à ses demandes (on rit); il n'y a pas d'autres nouvelles.

En réponse à une interpellation de M. Sandford, lord Palmerston annonce que de nombreuses communications ont eu lieu entre les gouvernements de France et d'Angleterre, au sujet de la restitution des épaves d'ouvriers anglais expulsés de France, et qui avaient placé leur argent dans les caisses d'épargne de France.

On sait peut-être que les déposants dans ces caisses ne peuvent pas, aux termes de la législation française, retirer tous leurs dépôts sans en donner avis quelque temps d'avance. Le gouvernement français, en considération de ce que l'on se départit de la marche ordinaire, et les sommes ont pu

être retirées après justification du chiffre des placements. Certains sommes ont été envoyées en Angleterre par l'intermédiaire de l'ambassadeur. Je n'en saurais préciser exactement le montant.

M. C. Villiers fait rapport sur l'adresse (en réponse au discours du Trône), qui est une première fois.

M. D'Iraël sur la demande de la deuxième lecture, se lève et dit: Le discours du Trône, dans lequel on faisait dire à Sa Majesté qu'elle continuait d'être en paix et d'amitié avec toutes les puissances étrangères; était au moins précaire; je n'en veux pour preuve que la réponse qui vient d'être faite par le noble lord Palmerston à une interpellation sur la Grèce.

Pour la deuxième fois, cette année, les conseillers de la Couronne se sont écartés de la formule consacrée en pareille matière. D'habitude, on disait que la Reine continuait de recevoir des assurances amicales des puissances étrangères; l'année dernière déjà l'on a supprimé cette formule, et cette année, les expressions du discours ont encore été plus maigres et plus ambiguës; la Reine continue d'être en paix avec les puissances étrangères, c'est à dire qu'elle n'est pas en guerre, voilà tout. Je n'ai pas voulu, dans la dernière séance, retarder le vote de la Chambre, mais aujourd'hui je remplis la lacune que j'avais laissée et je demande au noble lord (Palmerston) de vouloir bien dire à la Chambre si le représentant de Sa Majesté a été reçu à la cour de Vienne, si la Cour de Vienne a envoyé un ambassadeur à la cour de Saint James. (Ecoutez.)

On nous dit que le danger de la guerre entre la Turquie et la Russie est passé; mais alors que le noble lord (Palmerston) veuille bien expliquer comment il se fait que la médiation de l'Angleterre et de la France ait été demandée pour effectuer ce qui était déjà réalisé?

Pour jeter quelque jour sur l'obscurité de cette partie du discours de la Couronne il faut supposer que l'imprimeur aura transposé les trois premiers paragraphes. (On rit)

L'honorable chancelier de l'Echiquier s'est beaucoup applaudi l'autre jour de ce que le blocus du Nord était terminé, et de ce que le commerce avait repris; mais peut-on dire sérieusement que la question danoise soit résolue? Le Gouvernement se vante d'être un gouvernement de liberté du commerce; permis à lui: je serai reconnaissant seulement que ce gouvernement de la liberté du commerce a institué plus de blocus qu'aucun autre gouvernement quelconque. (Applaudissements) Nous venons d'apprendre l'établissement d'un nouveau blocus. Espérons que ce noble lord, sans attendre la production des documents diplomatiques, toujours si lents à venir (on rit) donnera à la Chambre quelques détails sur ce qui n'est sans doute qu'un fâcheux malentendu. Il est bien nécessaire que la Chambre sache à quoi s'en tenir au sujet de la version semi-officielle publiée aujourd'hui sur les affaires de la Grèce. (Ecoutez) Un sujet anglais a été dépossédé, à ce qu'il pense, d'une propriété foncière; mais il n'y a pas à l'assurément cause suffisante de guerre. Non, non, le Ministère et la législature ont manifesté trop peu de sympathie pour les propriétaires pour qu'une telle cause doive amener la guerre. (On rit.)

Robbuck. — Avant que le noble lord réponde à l'interpellation, je demande à faire observer que la querelle a sa source dans les réclamations du gouvernement anglais, qui voulait occuper une île injustement retenue par la Grèce; mais comme les gouvernements de France et de Russie se sont portés garants de l'intégrité du territoire grec, ils ont le droit d'intervenir dans toute question qui touche ce sujet. Je demande donc au noble lord s'il a prévu le cas où la Grèce refusant d'obéir, les deux puissances interviendraient hostilement en sa faveur ou s'il s'est entendu avec elles avant de pousser si loin les choses. — Passant ensuite à la question d'Espagne, l'orateur dit qu'il apprendrait avec plaisir que l'on n'en est pas encore venu à un arrangement avec cette Cour, attendu que depuis qu'il n'y a plus d'ambassadeur anglais, tout n'y va que mieux, tandis que tout allait au plus mal quand il y en avait un. L'honorable membre ajoute qu'il voudrait que le ministre profitât de la circonstance pour dimi-

nuer le personnel diplomatique, qui est si coûteux.

M. Anstey. — L'orateur félicite le Ministère sur l'attitude qu'il a su prendre dans le différend entre la Russie et la Porte; mais il pense que cette attitude eût été plus efficace, si elle eût été prise plus tôt. Il demanda ensuite des explications sur la non-évacuation par les Russes de la Valachie et de la Moldavie, et si, en cet état de choses, il peut engager la Chambre à féliciter Sa Majesté de ce qu'elle est en paix avec toutes les puissances étrangères, et si, dans le cas où un nouveau traité venait à être conclu avec la Russie, au sujet des traités existants, le Gouvernement prendrait des garanties de leur exécution.

Lord Palmerston se lève et dit: Parmi toutes les questions qui m'ont été posées, j'en prends une, celle de la Grèce. La Chambre me permettra de reprendre à leur origine les griefs qui ont amené l'intervention, et pour lesquels on a sans fruit demandé réparation au gouvernement grec. (Ecoutez!) M. Finley était depuis longtemps établi en Grèce. On a forcément pris possession de quelques terres de ce gentleman pour y bâtir un palais au roi Othon. M. Finley, soutenu par le ministre anglais, a fait à diverses reprises des représentations au gouvernement grec afin de tâcher d'obtenir le paiement des terres dont il avait été exproprié. Aucun paiement ne lui a encore été fait; aucune réparation n'a été faite non plus à un M. Pacifico, israélite portugais, dont la maison a été violemment envahie en plein jour par des soldats, la plupart au service du Roi. Des sujet anglais, dans les îles Ionniennes, ont été spoliés sans obtenir jamais de réparations. Enfin deux petites îles comprises dans le traité d'établissement du royaume de Grèce avaient toujours été réputées, par toutes les parties signataires du traité, faire partie des îles Ionniennes. La possession en a été contestée à l'Angleterre. Des communications non officielles ont eu lieu. Mais je n'en dois pas dire la nature, de même que je ne puis pas dire si les relations diplomatiques ont cessé.

Quant à nos relations avec l'Autriche, les sentiments entre le gouvernement de la Grande Bretagne et celui de l'Autriche sont de la nature la plus amicale. Le gouvernement anglais a maintenu un officier près la cour de Vienne, quoique l'Autriche n'ait maintenu ici aucun officier de même nature. On sait que depuis deux ans des divergences d'opinion ont existé entre le gouvernement anglais et le gouvernement autrichien sur des questions de grande importance; mais ces différents n'ont amené aucune interruption des relations amicales entre l'Angleterre et l'Autriche. Je n'avais jamais espéré assurément que le blocus danois serait levé en peu de jours, attendu l'importance de la question, la multiplicité des intérêts engagés et les puissances qui y sont intervenues. La Russie, l'Allemagne, la Suède et l'Angleterre ont toutes fait acte d'intervention dans une question où leurs intérêts étaient engagés. Je ne puis pas dire que l'on ait fait beaucoup de progrès relativement à la solution définitive. (Ecoutez!) La Prusse a ouvert la négociation, non comme Prusse, mais comme représentant toute l'Allemagne, il était nécessaire que son mandat fut ratifié au congrès de Francfort.

Les négociations sont reprises à Berlin, et cette fois on veut en finir. Deux difficultés se présentent, l'une est relative à la succession à la couronne de Danemarck et l'autre à la constitution du Schleswig prussien. J'espère que toutes deux seront arrangées d'une manière satisfaisante. Le gouvernement anglais n'était pas médiateur sans pouvoir, à l'effet d'intervenir avec autorité pour le règlement de ces questions. J'arrive aux paragraphes du discours du Trône relatifs à l'affaire d'Orient. Le deuxième paragraphe du discours annonce que le gouvernement de la Reine a fait tous ces efforts pour amener des relations amicales entre la Porte et la Russie. Le 3^e paragraphe porte que ces efforts ont été couronnés de succès. Il était impossible de mettre ces deux paragraphes en regard; il n'était pas possible d'insérer beaucoup de choses dans deux paragraphes. Quant aux dispositions mani-

festées par le gouvernement russe vis-à-vis la Turquie, j'ai reçu personnellement des assurances que je crois parfaitement cordiales, que la Russie n'avait pas le moindre sentiment hostile vis-à-vis de l'empire turc. Si les troupes russes dans les principautés ne sont pas encore réduites au chiffre de 10,000 hommes, elles ne tarderont pas à l'être, et j'ai la certitude que les troupes russes ne songent pas à attaquer la Turquie.

Je donne à la Chambre l'assurance qu'il ne sera négligé pour mettre les relations avec le Danemarck dans une position amicale. Les relations entre le Danemarck et l'Allemagne doivent être aussi claires que le jour.

Sir R. Inglis. — Je voudrais savoir si, dans les affaires de Grèce, la force militaire anglaise a agi de concert avec la France et la Russie. Le noble lord a-t-il eu cette question: M. Pacifico est-il sujet anglais? M. Finley est-il sujet anglais? Pendant que sir E. Lyons a été ambassadeur en Grèce, aucune mésintelligence n'a eu lieu. Il est étrange qu'elle ait existé si promptement après la nomination du nouvel ambassadeur!

Lord Palmerston. — On n'a pas cru nécessaire (et ce n'est pas l'usage) de demander l'assentiment de la Russie ni de la France, ni de tout autre pays, alors que la question n'a trait qu'à des sujets anglais. Quant aux événements qui se sont passés en Grèce, ils sont arrivés pendant que sir E. Lyons était ambassadeur d'Angleterre en Grèce. MM. Pacifico et Finley sont des sujet anglais.

Au départ du courrier, M. Parke prenait la parole.

Le compte-rendu de la séance de la Chambre des Lords n'est pas aussi intéressant:

LORD STANLEY se lève pour adresser au marquis de Lansdowne une question dont il lui a donné avis, et s'exprime ainsi: "J'étais loin de croire que vingt-quatre heures après la déclaration contenue dans le discours de S. M. la Reine que le pays était en paix et en bonne intelligence avec les autres nations, nous recevions la nouvelle d'une agression armée contre un Etat ami, et un des plus faibles, qui, par cela même, aurait dû avoir droit à des ménagements de la part d'une grande puissance comme l'Angleterre. D'ailleurs, la position spéciale de la Grèce donnerait à cette mesure le caractère de l'imprudence et de la précipitation. — Il paraît qu'au retour de la flotte commandée par l'amiral Parker, d'une expédition mal conçue aux Dardanelles, cette flotte se rendit dans les parages de la Grèce, et qu'à l'arrivée de l'amiral en vue d'Athènes l'ambassadeur britannique alla trouver le ministre des affaires étrangères et lui demanda, dans les vingt-quatre heures, satisfaction sur certaines demandes, et que, sur le refus du ministre, des hostilités ont eu lieu. On a dit aussi que la médiation de la France et de la Russie avait été refusée. Je désire savoir si les nouvelles données par les journaux sont vraies, et dans ce cas, si cette agression a été ordonnée par le discours de la Reine contenait des assurances de paix et d'amitié des autres puissances, et si le Gouvernement pourrait nous communiquer les documents concernant cette affaire."

LE MARQUIS DE LANSDOWNE. — Je n'hésiterai pas à communiquer les documents à la Chambre, et j'espère qu'elle y trouvera une ample justification des mesures adoptées par le gouvernement britannique, et dont les journaux ont rendu un compte exact, pour appuyer des réclamations faites depuis des années et qui avaient été négligées, ou bien, le gouvernement grec ayant promis de les liquider, n'avait jamais tenu sa promesse. On a profité du retour de l'escadre sous les ordres de l'amiral Parker, d'une expédition qui, j'ose le dire, n'était pas mal conçue, pour appuyer ces réclamations. Tous les moyens ont été épuisés avant que sir Parker ait eu recours à des mesures coercitives. Aucun blocus n'a été déclaré, et je rappellerai au noble lord que le Ministère dont il a fait partie a eu recours trois fois à un blocus effectif contre des Etats faibles pour appuyer des réclamations de la Grande Bretagne. Le vaisseau de guerre capturé avait été averti avant le captu-

PROSPECTUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

L'ORDRE SOCIAL.

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, AGRICOLE ET DE TEMPERANCE.

C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde.—Ryancy

APPEL

Aux abonnés de l'AMI DE LA RELIGION,

AINSI QU'aux autres

AMIS DE L'ORDRE.

Depuis un an, des hommes mus par le génie du mal ont entrepris dans notre Canada, une guerre impie et sacrilège contre la Religion, la Morale et les principes immuables sur lesquels repose la société. On les voit chaque jour faire de coupables efforts pour égarer l'esprit des classes laborieuses, pour exciter la haine des pauvres contre les riches, pour détruire tout vestige de religion et de morale et renverser l'ordre social. Pour parvenir à leur but criminel, ils subventionnent des journaux qui vomissent chaque jour dans leurs feuilles empoisonnées, le mensonge, l'insolence, l'injure contre tout ce qu'il y a de respectable de vénéré. Ces journaux, ils les répandent partout, ils inondent les villes et les campagnes.

Ils parlent de liberté; et nous nous fond de leurs doctrines un joug insupportable qu'ils font de leur plus nobles instincts de l'humanité. Ils parlent d'égalité; mais ils ne vous disent pas que leurs systèmes insensés conduiraient à l'égalité de la misère en faisant appel aux plus mauvaises passions, à l'envie, à la jalousie, à la haine de toute supériorité! Ils parlent de fraternité; et ils ne cessent de travailler à exciter les pauvres contre les riches, les ouvriers contre ceux qui les emploient, ceux qui ne possèdent rien contre ceux qui possèdent quelque chose.

En face de la propagande que ces hommes font avec une constance et une énergie diaboliques, les gens de bien, les amis de l'ordre, les défenseurs de la société, garderont-ils le lâche et coupable silence? Laisseront-ils le génie du mal faire de notre patrie une terre de désolation et de ruines? Non; nous ne le croyons pas. Les hommes honnêtes ont vu dans l'élection qui vient de se terminer, une preuve évidente de l'esprit et des sentiments qui animent ceux qui ont essayé de répandre parmi les classes pauvres de notre pays, ces doctrines subversives de toute morale, de tout gouvernement, de toute société. A la vue des dangers qui les menacent, les amis de l'ordre ont dû comprendre qu'il fallait opposer la propagande du bien à celle du mal; un antidote puissant au poison; et employer pour y parvenir les moyens dont se servent les ennemis de la société.

Plusieurs personnes ont suggéré l'idée de fonder un journal hebdomadaire qui, par la modicité du prix d'abonnement, serait à la portée de toutes les fortunes. Ce journal religieux, politique et littéraire serait consacré à la défense des vrais intérêts du peuple, de la religion et de la société. Mais, on comprend qu'un tel journal fondé, non dans des vues de spéculation ou d'intérêt privé, nécessite la coopération de tous les gens de bien, exige l'aide de tous les amis des bons principes.

Nous suggérons donc comme moyen d'atteindre le but désirable que nous proposons, de former une association dans laquelle seront reçus tous ceux qui donneront une certaine somme limitée. Cette asso-

ciation sera composée d'actionnaires; et pour mettre toutes les classes de la société en état de pouvoir contribuer à l'œuvre projetée, chaque part sera de DIX CHELINS chaque, payable en quatre termes par année. La réunion de tous ces dons individuels formerait le capital nécessaire pour l'établissement et l'existence du journal. L'Association n'aura aucun frais de rédaction à payer, le journal devant être sous la direction de quelques jeunes Messieurs de cette ville comme collaborateurs et de M. JACQUES CRÉMAZIE, avocat, comme rédacteur-en-Chef, qui tous, s'engagent à donner gratuitement, leurs soins et leur travail à ce journal dont le premier but est de disséminer parmi le peuple, les connaissances morales et utiles et à le prémunir contre les doctrines démoralisatrices et subversives de toute société. Le nombre des actions requises est de 600. Aussitôt ce nombre rempli, une assemblée générale d'actionnaires sera convoquée pour organiser l'Association.

Quel est des bases solides et permanentes, mais qui conservent ce que le Canadien-français a de bon, de son pays, quelque amour pour les œuvres aussi éminemment saintes, contribuer à une patrie? Nous aussi, nous disons à nos compatriotes:

Venez à nous vous tous qui aimez sincèrement, d'un amour efficace, la RELIGION, la PROPRIÉTÉ, la FAMILLE, ces trois lois éternelles de la civilisation, ces trois pensées identiques de Dieu. Venez à nous, vous, Chefs de famille; vous, savants; vous, hommes de professions; vous, ouvriers; propriétaires qui comprenez vos devoirs. Venez à nous, vous, fonctionnaires publics, magistrats qui exécutez les lois; vous, maires, officiers municipaux, législateurs qui représentez les cités, les villages, les campagnes, les libertés, les besoins de la patrie. Venez à nous, Vicaires de Jésus-Christ, vous qui êtes les pères, les amis, les consolateurs de vos ouailles et qui donnez à tous la parole de Justice et de vérité. Venez à nous, vous tous qui voulez la prospérité et le bonheur de notre commune patrie.

Ce journal paraîtra une fois par semaine et contiendra 16 pages, double colonne, de lecture, et donnera par année la matière de plus de 25 volumes ordinaires. Le prix de l'abonnement sera de DEUX PASTRES par an, payable à la fin de chaque semestre pour les abonnés de la cité de Québec, et de SEPT CHELINS ET DEMI pour les abonnés éloignés, afin qu'en payant en sus de leur abonnement les frais de poste, ils aient le journal au même prix que les citoyens de Québec. Ce journal contiendra à chaque numéro un bulletin des nouvelles ecclésiastiques, locales et étrangères, un résumé des nouvelles politiques de la semaine, et enfin, toutes les matières qui peuvent intéresser le lecteur Canadien.

Québec, 19 Février, 1850.

N. B.—Des listes pour recevoir les actions seront déposées à la Basse-Ville, chez MM. MÉTHOT, CHINIC & Co.—Haute-Ville, chez MM. J. & O. CRÉMAZIE.—Faubourg St. Jean, chez M. JOS. ROBITAILLE, marchand de fer, et chez M. A. ANGER, épiciier, près de l'Église.—Faubourg St. Roch, chez M. CHARLES DION, instituteur, rue du Pont, et chez M. EUGÈNE BLAIS, épiciier, rue de la Couronne.—Faubourg St. Vallier, chez M. J. HAMEL, épiciier.

Il est vrai que les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont offert leur médiation, mais ils n'y étaient pas autorisés par leurs gouvernements respectifs, et un gouvernement de France d'une médiation que la Bretagne lui avait offerte n'a point été les relations pacifiques existantes entre les deux pays. Je communiquerai les documents.

LE COMTE D'ABERDEEN.—La conduite du gouvernement grec en ce qui concerne le remboursement de l'emprunt a été, en diverses occasions, très blâmable, et peut-être aujourn'hui en raison de prendre des mesures extrêmes en demandant le remboursement de l'emprunt. Mais quant à plusieurs des réclamations individuelles, elles sont contestables. En ce qui concerne la question de territoire, comme l'intégrité du territoire grec a été garantie par la France et par la Russie, nous ne pouvons assuément exiger la cession des îles réclamées sans le consentement de la France et de la Russie. En effet, lorsque l'on a fait la carte du royaume de Grèce, ces îles y étaient comprises, et il ne faut pas croire que la France et la Russie consentiront à la cession de ces îles, à moins qu'il ne soit prouvé que l'on a eu tort de les comprendre dans les Etats grecs.—L'île de Sapienza est à une centaine de verges, et lorsque les îles Ioniennes furent placées sous la protection de l'Angleterre, il fut convenu que toutes les îles placées si près du littoral ottoman, que ses autorités pourraient en concevoir de l'inquiétude, seraient considérées comme appartenant à la Turquie. Aucun blocus n'a été déclaré, a dit le noble lord; mais il y a un blocus de fait contre les vaisseaux de guerre grecs, et je crois que le Gouvernement a agi avec beaucoup d'imprudence et de précipitation.

LE MARQUIS DE LANSDOWNE.—Le noble lord a profité de ma réponse pour charger le Gouvernement d'une responsabilité qu'il n'a pas encourue.—Lord Stanley n'avait rien dit de la demande d'une cession d'îles, et l'on n'avait pas demandé au gouvernement grec une réponse catégorique et immédiate à cette question. Cette demande est sur un pied tout différent de celles que M. Wyse a faites catégoriquement et qui avaient pour objet le remboursement de l'emprunt et une indemnité pour des sujets anglais lésés.

LE COMTE D'ABERDEEN.—S'il en est ainsi, je retire l'observation que j'ai faite. Quant aux demandes d'indemnités pour des sujets anglais lésés, probablement le chiffre est trop élevé. La seule chose incontestable, c'est qu'une indemnité est due, mais le chiffre est une matière à négociation.

LORD BROGHAM.—Je ne croyais pas que les ministres britanniques au point d'ajouter à l'établissement d'une Cour sommaire de chancellerie en Irlande une Cour sommaire de droit commun dans la Méditerranée pour juger les affaires de déposition dans les vingt-quatre heures. Je voudrais connaître l'importance des deux îles en litige. Rien n'est plus blâmable que d'agir énergiquement contre une puissance faible et de ne pas agir de même à l'égard d'une grande puissance. Si un sujet britannique a été lésé, nous devons le protéger. Mais pour des dettes, je dirais aux créanciers de s'adresser aux tribunaux; ou bien il faudra faire la guerre aux Etats de l'Amérique et à l'Espagne.

LORD STANLEY.—Sir T. Wyse a-t-il agi d'après les instructions qu'il a reçues du Gouvernement.

LE MARQUIS DE LANSDOWNE.—Les documents que je déposerai sur le bureau expliqueront toute l'affaire. J'admets la distinction du noble lord entre les outrages faits à la personne de sujets anglais et des dettes de gouvernements étrangers envers des sujets anglais.

La Chambre s'ajourne.

NOUVELLES A LA MAIN.

L'honorable Jean Chabot est arrivé à Toronto le 26 Février.

—Tout en annonçant avec douleur que le Rev. père Chiniquy a été gravement indisposé, nous ajoutons avec satisfaction que notre zèle apôtre de la tempérance est maintenant considéré comme hors de danger.

—L'adresse présentée à M. Tancred de Sauvageau, par les électeurs du comté de Huntingdon, n'est point signée seulement que par 200 personnes, comme nous l'avons dit dans notre dernier numéro, mais bien par 1,218.

—Le Pilot est autorisé à dire que les vaisseaux étrangers pourront obtenir licence pour aller de Québec à Montréal avec des cargaisons, et revenir à Québec pour avoir les acquits de la douane, comme c'était le cas durant la suspension temporaire des lois de navigation, il y a quelques années.

—Les messieurs suivants ont été nommés par le Conseil de Ville, dans la séance de vendredi soir, pour faire le recensement de la Cité de Québec:—

- M. J. Bonner, pour le quartier St. Louis.
Mr. Syme, " du Palais
Mr. J. C. Nolan, " St. Pierre.
Mr. H. Tanguay, " St. Jean.
Mr. Frs. Huot, " St. Roch.
Mr. John Nolan, " Champlain.

Nous espérons que chaque citoyen se fera un devoir de donner des renseignements exacts sur les informations qui leur

seront demandés par ceux chargés de le faire.

—Une pétition a été reçue par le Conseil de Ville, de la part des personnes résidentes des quartiers Champlain, St. Pierre, et autres lieux, priant pour le déplacement du Marché de la Basse-Ville, au Cul-de-Sac. La pétition, plans et autres documents y relatifs, sont référés au comité des marchés.

—Nous attirons l'attention des Capitalistes, sur la vente des propriétés de l'honorable Ls. Massue, qui aura lieu demain, mardi, à 10 heures, au bureau du Sheriff.

—Il y a actuellement dans les Prisons communes de cette ville, 82 détenus; dont 47 hommes et 35 femmes.

MONTRÉAL, 1er Mars.—Une proposition a été faite hier, à l'Institut mécanique pour aviser au moyen de représenter l'industrie Canadienne à l'exhibition qui aura lieu à Londres en 1851. Un comité a été nommé à cette fin.

Marché de Montréal. Fleur, fine, 20s à 20s-6. Superfine, 21s-3 à 21s-6. Blé, 4s à 4s-3. Débentures, 2s pour 100 d'es-compte.

—On s'occupe sérieusement et activement de la construction d'une branche de railroad qui porterait le nom de "Railroad de Montréal et de Vermont." Ce serait une ligne de jonction entre Burlington et St. Jean. La partie américaine entre Burlington et Highgate est maintenant en voie de progrès, dit-on, et la branche dont il s'agit partirait de ce dernier point, en suivant la ligne la plus directe pour arriver à Montréal. Il y a eu une assemblée à cet effet à St. Jean, le 19 février.

—Félix Giackmeyer, écrivain, est agent à Québec, pour l'Album Littéraire et Musical de la Minerve.

L'Avenir a publié, mercredi, un Feuilleton temporaire, en attendant le rétablissement de ses presses.

—Mgr. Flagey, évêque de Louisville, (Kentucky,) est décédé le 11 février dernier, vers les 5 heures et demi de l'après-midi. Il était âgé de 87 ans.

—Le R. P. Telmon, ainsi que les autres prêtres de la congrégation des Oblats, qui l'avaient le Canada, l'autonomie dernier sur l'invitation de Mgr. Odin, évêque du Texas, sont arrivés à leur destination, à temps pour célébrer leur première messe le jour de l'Immaculée Conception.

Conversions.—Le Révérend James Stevart, ministre protestant, et sa femme; les Révérends M. Johnston et M. W. Hammer, sont entrés dans le sein de l'Eglise catholique, au point d'arriver à un journal anglais, vont être sous peu imités par plusieurs de leurs confrères.

—La très-honorable comtesse d'Arundel et de Surrey, a aussi embrassé la religion catholique, le jour de la Septuagesime, à Londres.

—M. Ferret, jeune ministre protestant, à Genève, s'est aussi converti le jour de l'Épiphanie.

—Un jeune homme, grandement intéressé dans les propriétés Manoriales de Westonsuper-Mare, est entré dans l'Église catholique avec l'intention d'embrasser l'état ecclésiastique. Il possédait une commission dans un régiment d'infanterie de sa Majesté.

—On paraît s'occuper maintenant plus que jamais d'une communication par vapeurs à vapeur entre Québec et Gaspé. Le manque d'une telle communication fait que cette partie reculée du Canada reste presque inconnue et inexploitée. La Gazette de Gaspé travaille à en faire comprendre l'importance. Le sujet des communications entre toutes les parties du pays, et plus spécialement entre les districts éloignés et peu peuplés, mérite la plus sérieuse attention de la législature. Sans cela, le pays ne saurait être prospère, de même qu'un corps dont les artères vicieuses gênent la circulation du sang, n'est jamais dans un état de santé.—Minerve.

RÉCIPROCITÉ.—Sir H. L. Bowler, Ministre Plénipotentiaire anglais à Washington, est le défenseur ardent de la cause de la Réciprocité. Il a répondu au président de la Chambre de commerce de Québec, au sujet de la mission de deux membres de cette chambre à Washington, qui font tout en son pouvoir pour les aider dans l'objet de leur mission ajoutant que le sujet a déjà engagé son attention, et qu'il a adressé pour cela une communication au gouvernement des Etats-Unis, qui l'a informé en retour que la question serait prochainement mise devant le congrès. (Mélanges.)

AUX CORRESPONDANTS.

A. T. MICH. ... Ecuier, Kamouraska, Lettre reçue; merci de vos offres que nous acceptons avec reconnaissance.

—Les procédés de l'assemblée du comté de Dorchester et la suite de l'article: Agriculture, sont inévitablement remis au prochain numéro.

MAISON DE CAMPAGNE

A LOUER IMMEDIATEMENT. Le second étage d'une maison neuve très bien finie, située sur la route de la Petite Rivière St. Charles, près du pont de Scott, contenant cinq appartements, et formant par le moyen d'une arche une vaste salle pour réunions, est maintenant prêt à être loué en s'adressant au propriétaire, sur les lieux. Ls. PICARD, Petite-Rivière, Québec, 4 mars, 1850.

Une Chance pour le Commerce!

A VENDRE

UNE MAISON, à 2 étages, Rue et Faub. St. Vallier.

APPARTENANT AUX HÉRITIERS DRAPEAU.

Voisin de la propriété de feu le FRÈRE LOUIS. Cette maison est située, par conséquent, dans le quartier le plus populeux et le plus central pour le Commerce d'ÉPICERIE ou des GRAINS, via la seule route par où passe les habitants pour se rendre aux divers Marchés. Depuis un grand nombre d'années, cette maison est occupée comme magasin. Les conditions de paiement seront faciles, et des garanties incontestables seront données aux acquéreurs.

S'adresser à STANISLAS DRAPEAU, Québec, 1er. février 1850.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre, T. A. PARANT, jr, Québec, 14 juin 1849.

JOSEPH PETITCLERC, Notaire, rue St. Joseph, N° 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848

Les Soussignés offrent en Vente. Charbon à Grille et pour la vapeur de WallSEND.

—AUSSI— Charbon de-Smith double-oriblé. S'adresser à C. E. LEVÉY & Cie Quai de Lévy, 8 fév. 1850.

M. PATRY, architecte, demeure maintenant rue Dossifossés, St. Roch, vis-à-vis le magasin de meubles de M. T. Larivière. Québec 29 Oct. 1849.

EN VENTE.

CALENDRIER

ÉCCLESIASTIQUE DE QUÉBEC, POUR 1850,

IMPRIME CI-DEVANT PAR M. NEILSON.

LE SOUSSIGNÉ informe MM. les Curés et les Marchands des campagnes de Québec et de Montréal, qu'il a seul le privilège d'imprimer le Calendrier Ecclésiastique de Québec, ci-devant imprimé par M. NEILSON. En conséquence les marchands qui désirent se procurer ce Calendrier, voudront bien s'adresser directement au bureau de l'Ami de la Religion et de la Patrie, 14, Rue Ste. Famille, près du Séminaire de Québec.

Ce Calendrier imprimé sur caractères neufs, contiendra pour l'avantage de la classe commerciale:

UN TABLEAU DES COURS DE JUSTICE, d'après le dernier bill de Judicature.

UNE TABLE D'INTÉRÊT, à 6 par cent, UNE TABLE D'ESCOMPTE, ainsi qu'un TABLEAU DES BANQUES, marquant les jours où elles escomptent.

On pourra se le procurer aussi chez MM. J. & O. Crémazie; J. T. Brousseau; T. Cary et M. Amiot, marché de la Basse-Ville.

Prix à la douzaine, 2s.—Par 12 douzaines, (1 grosse.) 21s-6d.—Par copie, 6 sous. STANISLAS DRAPEAU, Québec, 23 novembre, 1849.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port,) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille. Québec

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE. QUÉBEC QUJOURNAL No. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC